

**INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES  
LISTE DES PIÈCES À DÉPOSER SUR LE PORTAIL FAMILLE**

***Pour tous les enfants :***

- Fiche de renseignements
- Attestation d'assurance scolaire et périscolaire 2025/2026

**Aucune demande d'inscription ne sera validée sans ces 2 documents**

---

***Si vous choisissez le prélèvement pour la première fois en 2025/2026***

- Mandat de prélèvement SEPA complété, daté ET signé
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

---

***Si vous souhaitez faire calculer votre quotient familial pour bénéficier de tarifs dégressifs en fonction de vos revenus (sans ces documents, même si un quotient était pris en compte l'année précédente, il ne sera plus appliqué et le quotient le plus élevé sera mis en place dès la rentrée scolaire) :***

- Avis d'imposition des deux parents pour l'année N-1, à savoir l'avis d'imposition établi en 2024 sur les revenus 2023. En cas de famille recomposée, il est nécessaire de fournir l'avis d'imposition du couple.
- Dernier justificatif de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

**A remettre avec les documents nécessaires à la demande d'inscription.**

---

***Si votre enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) :***

- Le P.A.I. pour l'année 2025/2026 (si celui-ci est en cours ou si les parents envisagent de faire une demande en cours d'année, merci d'informer la commune à l'adresse mail : [contact@lesmolières.fr](mailto:contact@lesmolières.fr))
- 1 exemplaire des documents médicaux et des médicaments sont à remettre au responsable des services périscolaires au plus tard le jour de la rentrée scolaire (attention : même si un exemplaire a déjà été fourni aux responsables scolaires).